

FACTURE DE COMMISSIONS JEUX

Date d'émission : 11/08/2025
N° de facture : 03D3024802025024

Période du 04/08/2025 au 10/08/2025
Page 1/1

SNC LE BAR'JO M. MARCOULY JORIS 6 PLA DE LA MAIRIE 46240 COEUR DE CAUSSE France Tel : 0613806252 934571779 RCS CAHORS FR92 934571779	LA FRANCAISE DES JEUX 3-7 Quai du Point du Jour 92650 Boulogne-Billancourt CEDEX France 315 065 292 RCS Nanterre FR49 315 065 292
---	--

Informations	
Code Tiers :	D302480
Codes Point de vente :	40473
Codes FDJ :	498039

Gamme Jeux de Grattage

Jeu
(Code - Nom)
673 - MAXI MOTS CROISES 300E
849 - GOAL PDV 2024
858 - CASH EDITION LIMITEE 300
859 - CASH POCKET 300

Livrets vendus		Livrets régularisés		Livrets nets vendus		Taux	Commissions	Taux de TVA et renvoi
Quantité	Montant	Quantité	Montant	Quantité	Montant			
1	300,00 €	-	0,00 €	1	300,00 €	5,2000%	15,60 €	20,00% (1)
1	150,00 €	-	0,00 €	1	150,00 €	6,0000%	9,00 €	20,00% (1)
1	300,00 €	-	0,00 €	1	300,00 €	5,2000%	15,60 €	20,00% (1)
1	300,00 €	-	0,00 €	1	300,00 €	6,0000%	18,00 €	20,00% (1)
Total	4	1 050,00 €	-	0,00 €	4	1 050,00 €	58,20 €	

Gamme Jeux de Tirage

Jeu
(Nom)
1EUROMILLIONS
2 MY MILLION
AMIGO
JOKER + 2010
KENO
LOTO

Mises encaissées	Taux	Commissions	Taux de TVA et renvoi
345,00 €	5,5000%	18,98 €	20,00% (1)
37,50 €	5,5000%	2,06 €	20,00% (1)
28,00 €	5,2000%	1,46 €	20,00% (1)
7,00 €	5,5000%	0,39 €	20,00% (1)
29,00 €	5,5000%	1,60 €	20,00% (1)
558,00 €	5,5000%	30,69 €	20,00% (1)
Total	1 004,50 €	55,16 €	

Gamme Jeux de Pronostics Sportifs

Jeu
(Nom)
PARIONS SPORT - paris combinés
PARIONS SPORT - paris simples

Mises encaissées	Taux	Commissions	Taux de TVA et renvoi
277,00 €	5,5000%	15,24 €	20,00% (1)
30,00 €	4,0000%	1,20 €	20,00% (1)
Total	307,00 €	16,44 €	

TOTAL A PAYER : 129,80 €

Conditions de règlement :	Date de règlement 13/08/2025
Ce montant est inclus dans votre relevé des opérations.	
En cas de retard de règlement, des pénalités seront appliquées sur la base d'un taux de trois fois le taux d'intérêt légal (loi n° 2008-776 du 4 août 2008).	
En cas de retard de paiement, le débiteur sera redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros, et ce, sans préjudice de tout autre droit ou recours dont dispose le créancier.	

Mentions :
Auto-facturation (CGI, ann. II, art. 242 nonies A, I-14°) établie par la Française des Jeux, en notre nom et pour notre compte, selon le mandat de facturation.
(1) Montant HT : 129,80 € – TVA (1) au taux de 20,00% : 25,96 €
TVA (1) acquittée en notre lieu et place par la Française des Jeux selon les dispositions de l'instruction administrative BOI-TVA-LIQ-20-20 n°350.
La commission versée inclut 0,2% de commission supplémentaire au titre de l'application des engagements Jeu Responsable.